

Selon un sondage Ipsos-Reid, les Canadiens croient que les produits antiparasitaires sont nécessaires et sûrs lorsqu'ils sont utilisés correctement

OTTAWA, ON, le 11 avril /CNW/ - La majorité des Canadiens croit que les produits destinés au contrôle de la vermine, des insectes nuisibles et des mauvaises herbes à l'intérieur et à l'extérieur de la maison sont nécessaires et sûrs s'ils sont utilisés correctement. L'appui accordé aux produits domestiques est le plus élevé, 84 % des personnes sondées les jugeant nécessaires et sûrs s'ils sont utilisés correctement. Soixante-douze pour cent (72 %) des Canadiens appuient les produits destinés à protéger les arbres et les arbustes, tandis que 71 % sont en faveur des produits pour la pelouse et le jardin.

Ces statistiques proviennent d'un sondage Ipsos-Reid réalisé en janvier dernier pour le compte de l'Association canadienne de produits de consommation spécialisés (ACPCS).

Le sondage se penchait également sur l'opinion des Canadiens quant au plan gouvernemental visant à restreindre l'accès à ces produits. Une majorité (53 %) de Canadiens s'oppose au plan gouvernemental visant à empêcher la vente de produits antiparasitaires domestiques. Les résidents de l'Ontario (62 %), de la Colombie-Britannique (61 %), de l'Alberta (64 %), de la Saskatchewan (69 %) et du Manitoba (69 %) s'opposent à toute interdiction ou restriction de vente, tandis qu'une majorité de Québécois (65 %) et de résidents des provinces de l'Atlantique (53 %) sont en faveur d'un tel plan.

Dans un même ordre d'idée, la majorité des résidents de l'Ontario (51 %), de l'Alberta (64 %), de la Colombie-Britannique (59 %), de la Saskatchewan (60 %) et du Manitoba (60 %) s'opposent à l'interdiction des produits de contrôle des mauvaises herbes, tandis que la majorité des Québécois (53 %) et des résidents des provinces de l'Atlantique (60 %) appuient un tel plan.

"Les Canadiens ont confiance que, le cas échéant, ils pourront utiliser de manière sécuritaire des produits antiparasitaires à l'intérieur et à l'extérieur de la maison", a déclaré Shannon Coombs de l'ACPCS. "Nous croyons qu'il est important que les Canadiens sachent que chaque produit antiparasitaire fait l'objet d'une analyse en profondeur par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada afin d'en évaluer l'impact sur la santé des êtres humains, y compris les enfants, ainsi que sur l'environnement, et ce, avant que l'utilisation de celui-ci ne soit autorisée par quiconque."

Mme Coombs a ajouté que moins de 1 % (0,8 %) des tous les pesticides sont utilisés sur la pelouse et dans le jardin des consommateurs. "Le poids de la preuve scientifique internationale souligne le fait que les consommateurs peuvent utiliser les produits antiparasitaires de manière sécuritaire lorsqu'ils suivent les instructions."

L'ACPCS est l'association commerciale nationale qui représente l'industrie des produits spécialisés pour les établissements, les industries et les consommateurs. Ses membres, Nu-Gro Corporation, S.C. Johnson et Scotts Canada, détiennent à elles seules quelque 90 % du marché des produits antiparasitaires domestiques. Ces sociétés ont pris l'engagement de sensibiliser les consommateurs et de former les détaillants, favorisant ainsi l'utilisation responsable de ces produits.

Le sondage Ipsos-Reid a été réalisé par téléphone du 14 au 17 janvier 2002 auprès d'un échantillon représentatif aléatoire de 1 000 Canadiens adultes. Ses résultats sont précis à 3,1 % près, 19 fois sur 20. Pour obtenir un exemplaire complet du sondage et de ses résultats, veuillez consulter le site Web à l'adresse www.ipsos-reid.com.

Renseignements: Shannon Coombs, directrice, relations gouvernementales, (613) 232-6616, poste 30, (613) 791-2480 (cellulaire).